

Image not found or type unknown



Echange travaux contre objet

Par **le breton**, le **02/09/2008 à 21:12**

je desir effectuer des travaux de peinture ,en echange d'un bateau que je ne peut pas me payer,ai-je le droit? merci

Par **JamesEraser**, le **02/09/2008 à 21:36**

Si le montant des travaux est à plus ou moins égale valeur du bateau, oui.
Si vous pouviez contacter le vendeur pour qu'il évite de poser la question : échange objet contre travaux, ai-je le droit ?
histoire d'éviter les doublons.
Merci
Experatooment

Par **Marion2**, le **02/09/2008 à 21:37**

Si le propriétaire du bateau est d'accord, je ne vois pas de problème.